

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

**Présents** : Monsieur Ghislain VERVAEKE, Monsieur Francis LELEU, Monsieur Jean- Luc BEKAERT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Ludovic PATTE, Madame PETIT Francine, Monsieur LEBRUN Alain, Madame VASSEUR Agnès, Monsieur NUTTENS Olivier.

**Absents** : Monsieur TARGET Gauthier, Monsieur VERRIER Philippe, Monsieur MARQUANT David, Madame DUQUENNE Angélique

**Absent excusé** : Monsieur DRYHYNYEZ Julien

**Pouvoir** : Monsieur FAVREL Michel donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BEKAERT

Madame PETIT Francine a été nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Mr le Maire donne lecture du précédent procès-verbal (séance 03 février 2023), pour approbation., le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

- Compte de gestion 2022
- Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Délibération adoptant les durées d'amortissement
- Vote des taux de fiscalité locales 2023
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Délibération de garanties des logements SIP
- Plui
- Travaux
- Questions diverses

**06/2023 Délibération d'approbation du compte de gestion 2022.**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte de gestion communal 2022 en concordance avec le compte administratif communal 2022, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	618 862,43€	401 912,47€
<b>RECETTES</b>	50 333,19€	913 464,48 €

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**07/2023 Délibération d'approbation du compte administratif 2022.**

Les différentes dépenses et recettes du budget communal sont expliquées.

Le Maire sort de la pièce et Monsieur Ludovic PATTE est élu président pour le vote par l'ensemble du conseil.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif communal 2022 en concordance avec le compte de gestion communal 2022, approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	618 862,43€	401 912,47€
RECETTES	50 333,19€	913 464,48 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**08/2023 Affectation du résultat 2022.**

Le Maire, présente l'affectation suivante à l'assemblée :

	RESULTAT CA 2021	AFFECTA- TION DU RESUL- TAT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER  Recettes Dépenses	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FI- NANCEMENT A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST.	567 919,71 €		- 568 529,24 €	- 88 000,00 €	- 88 000,00 €	- 88 609,53 €
FONCT.	1264 563,16 €		511 552,01 €			1776 115,17 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessous :

001 déficit inv. reporté : - 609,53

002 excédent antérieur fonct. Reporté : 1 687 505,64 €

1068 excédents de fonctionnement : 88 609,53 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**09/2023 DELIBERATION ADOPTANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT.**

La commune d'HYPERCOURT compte moins de 3 500 habitants. Elle est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées et aux frais d'études non suivis de réalisation mais peut sur délibération du conseil municipal décider d'autres catégories de dépenses à amortir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à compter de 2023,

- Fixe l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 à 15 ans et les frais d'études non suivis de réalisation comptabilisés au compte 203 à 5 ans.

Cela concerne les travaux d'enfouissement de réseau et le changement d'éclairage en LED

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**10/2023 Vote des taux de Fiscalité Directe Locale :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter les taux de Fiscalité Directe Locale suivants, pour l'année 2023.

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,73 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,21 %
- ✓ CFE : 13.12 %
- ✓ Taxe d'habitation : 12.61 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2023

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**11/2023 Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le conseil Municipal à l'unanimité accepte.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**12/2023 Garantie de prêt des logements de la SIP**

Monsieur le Maire expose la demande de la Société Immobilière Picarde d'HLM concernant les logements de la SIP à PERTAIN.

Le conseil Municipal de la commune d'Hypercourt accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 791 936 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 144108 constitué de 4 Lignes du Prêt.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**13/2023 Effacement du réseau aérien sur la commune d'HYPERCOURT**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communication électronique pour les rues suivantes :

rue de Marchélepot,  
rue d'en bas  
rue d'OMIECOURT.

Monsieur le Maire montre les devis. Concernant la rue d'OMIECOURT 2 propositions sont possibles soit :

Commencement des travaux à la pancarte de Pertain  
Soit commencement des travaux au niveau du cimetière.

Madame Francine PETIT demande à ce que l'enfouissement de réseau soit fait aussi devant son domicile

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour un montant estimatif de 488 057 € TTC à charge de la commune en choisissant de faire les travaux au début de Pertain soit au cimetière.

Les membres du conseil demande à Monsieur le Maire pour se renseigner à TERRE DE PICARDIE concernant l'assainissement de la maison de Madame LEGER.

**PLUi**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec le COPIL est prévue le 5 avril 2023.

Monsieur Ludovic PATTE demande de fixer une date de réunion pour parler du PLUi à la fin de la réunion du conseil municipal, la réunion sera ouverte aux habitants.

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe avoir un devis pour les travaux du parking du cimetière de Pertain et Hyencourt le Grand d'un montant de 13 000€.

Monsieur Jean-Luc BEKAERT demande à Monsieur le Maire de signer le devis concernant les travaux de la mare à Hyencourt le Petit afin d'éviter une augmentation des coûts des matériaux.

Monsieur le Maire montre le courrier pour une demande de subvention d'une élève du collège de CHAULNES pour un voyage organisé. Les membres du conseil refusent la participation au financement.

Madame Agnès VASSEUR demande que des jardinières soient fleuries rue de la pointe du tordoir (1017) à OMIECOURT car elles n'ont jamais été fleuries.

**Fin de séance 21h15**

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page
06/2023	Délibération d'approbation du compte de gestion 2022.	07
07/2023	Délibération d'approbation du compte administratif 2022.	08
08/2023	Affectation du résultat 2022.	08
09/2023	DELIBERATION ADOPTANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT.	08
10/2023	Vote des taux de Fiscalité Directe Locale :	09
11/2023	Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	09
12/2023	Garantie de prêt des logements de la SIP	09
13/2023	Effacement du réseau aérien sur la commune d'HYPERCOURT	09